

**NOUVEAUX TARIFS des DUPLICATA de CARTES GRISES et des TAXES PARAFISCALES APPLICABLES
au 1er janvier 2011**

pour les départements des Pays de la Loire (44. 49. 53. 72. 85.)

BASE de la TAXE REGIONALE = 35,00 €		TAXE REGIONALE DUPLICATA	
S'AJOUTE UNIQUEMENT la TAXE PARAFISCALE pour les CAMIONNETTES et pour LES VEHICULES d'un PTAC supérieur à 3,500 t sauf *		moins de 10 ANS	plus de 10 ANS
CHANGEMENT d'ETAT MATRIMONIAL, et TOUS CHANGEMENTS de DOMICILE VEHICULE FONCTIONNANT EXCLUSIVEMENT OU NON A L'ELECTRICITE, GAZ ou GPL		gratuit	gratuit
VELOMOTEUR (ancienne appellation)		18 €	9 €
MOT.1, MOT.2, MTL1,2,3 (jusqu'à 125 cm3) 1 CV		18 €	9 €
MOT.2, MOTO et MTTE en 2 CV		35 €	18 €
MOT.2 et 3, MOTO et MTTE en 3 CV		35 €	22 €
MOT.2 et 3, MOTO et MTTE en 4 CV et +		35 €	35 €
CYCL. (VTTE), VOITURETTE, QUADRICYCLE, TRICYCLE à MOTEUR (TQM)		35 €	18 €
VOITURE PARTICULIERE (VP) + QUAD		35 €	35 €
CAMIONNETTE (CTTE) + TAXE PARAFISCALE (taux fixe = 34 €)		35 €	35 €
VEH. TRES SPEC.UTILIT. (VTSU)		35 €	35 €
VEH. AUTOMAT. SPEC. (VASP) de - 3,500 T de PTAC		35 €	35 €
TRACTEUR AGRICOLE, REMORQUE, CARAVANE et TT = taux fixe prix carte grise 53 €		35 €	35 €
CAMION et VTST (de + de 3,500 T de PTAC) + TAXE PARAFISCALE		35 €	35 €
VTSU et VASP (de + de 3,500 T de PTAC * sans taxe parafiscale)		35 €	35 €
TRACTEUR ROUTIER (NON AGRICOLE) + taxe parafiscale taux fixe 285,00 €		35 €	35 €
AUTOCAR TCP	si PTAC inférieur à 3,500 t	taxe parafiscale	35 €
	si PTAC supérieur à 3,500 t	taux fixe 285 €	35 €

carte W (valable du 01/01 au 31/12)	70 €
carte WW (valable 15 jours ouvrés)	35 €
carnet WWW, valable seulement dans l'année de sa délivrance	350 €

A compter du 15 octobre, redevance d'envoi du certificat de 2,5€ (sauf cyclo)

A compter du 1^{er} janvier 2009, une taxe de 4 euros est instituée pour
la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules neufs et occasions.
Sont exonérés de cette taxe les certificats d'immatriculation consécutifs à :

- * un changement d'état matrimonial
- * un changement de domicile